

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 259 portant renouvellement du sursis d'appel accordé au réserviste Vorières.

n° 259

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
31 août 1918

Numéro JO
n° 262 du 31/08/1918

Date du numéro
31 août 1918

VISAS

Le Gouverneur p.i. de la Côte Française des Somalis et dépendances

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la circulaire No 915 du 6 décembre 1917

Vu l'avis émis par le Capitaine commandant d'armes,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est renouvelé, pour un période de trois mois, valable du ter septembre au 30 novembre 4918 inclus, le sursis d'appel précédemment accordé au soldat du service auxiliaire Vorières (Gabriel, Arsène), de la classe 1906, chef de maison. Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué pour exécution et publié partout où besoin sera,

GEFFRIAUD.